

Direction des Actions économiques et des procédures environnementales Bureau des procédures environnementales

AVIS AU PUBLIC D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique relative à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de basaltes au lieu-dit « Chabanne » sur la commune d'Arches, déposée par la société Routière Massif Central et Limousin (RMCL) initialement prévue du 20 novembre au 20 décembre 2013 inclus, en mairie d'Arches, se déroulera du 9 décembre 2013 au 16 janvier 2014 en mairie d'Arches, soit pendant 39 jours.

Cette demande sollicitée pour une durée de 18 ans, porte sur une superficie globale d'exploitation de 65 444m², une production moyenne de 30 000 t/an et maximum de 45 000t/an.

Durant la période d'enquête, le dossier comportant une étude d'impact et une étude de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement ou l'information relative à l'absence d'observation, sera déposé en mairie d'Arches où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 11h.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie d'Arches, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Michel ASTIER, receveur-percepteur en retraite, désigné par le Tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur titulaire, recevra directement les observations écrites et orales du public, en mairie d'Arches, les:

- lundi 9 décembre 2013 de 9h à 12h
- jeudi 19 décembre 2013 de 13h30 à 16h30
- lundi 6 janvier 2014 de 9h à 12h
- vendredi 10 janvier 2014 de 9h à 12h
- jeudi 16 janvier 2014 de 13h30 à 16h30

En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Jean-Claude BOUISSOU.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Arches, en Préfecture (bureau des procédures environnementales) et sur le site internet des services de l'État dans le Cantal, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Cantal statuera soit par un arrêté d'autorisation, soit par un arrêté de refus.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de la société RMCL, Champassis Sud 15240 VEBRET (2 : 04 71 40 59 00).

Cet avis, l'étude d'impact, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers et l'avis émis par l'autorité compétente en matière d'environnement ou l'information relative à l'absence d'observation, sont mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Cantal (www.cantal.gouv.fr).

Le Préfet, pour le Préfet et par délégation le Directeur des actions économiques et des procédures environnementales

Eddy RAULIN